



CONVERGENCES SYNDICALES

9 rue Dupuis 80000 Amiens – Directeur de Publication : Michel Dubuis –
Commission Paritaire : N°4223D73 - IPNS



SOCIAL
Une riposte
interprofessionnelle
unitaire
d'ampleur
s'impose !

SECU / FRANCHISES
Samedi
29 septembre
Amiens
15h00 rue Gresset
Voir au dos

Dispensé de timbrage Amiens C.T.C. Déposé le 27/09/07

CONVERGENCES
SYNDICALES
9 rue Dupuis
80000 AMIENS



PRESE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

TRIMESTRIEL n°45
Juillet - Août - Septembre

SOMMAIRE

- P1 Edito P2 Lettre ouverte au Président - Semaine bleue - Audience Recteur - RESF
P3 Loi LRU - Fonction publique - Motion CDFD
P4 Sécu - Communiqué FSU

Depuis mai dernier, pas une semaine, pas un jour, sans que ne soient opérés des choix économiques et sociaux amplifiant les politiques rétrogrades de ces dernières années, accentuant les inégalités, imposant de nouveaux sacrifices aux salariés, multipliant les cadeaux aux plus fortunés et menaçant les droits :

- la loi dite « Travail Emploi Pouvoir d'Achat (!) » avec son « bouclier fiscal », la suppression des droits de succession et la défiscalisation des heures supplémentaires le tout sur fond de « faillite de l'Etat » et de « travailler plus pour » [soit disant] « gagner plus... »
- la réforme annoncée du contrat de travail pour plus de flexibilité au seul bénéfice du patronat
- le projet de fusion ANPE-UNEDIC avec comme mission première la sanction des chômeurs
- le projet de loi de financement de la sécurité sociale et ses franchises médicales au mépris des solidarités
- le coup de force sur le service minimum limitant sensiblement les conditions d'exercice du droit de grève dans les transports terrestres et la menace d'une extension à l'ensemble des services publics
- les suppressions de postes d'une ampleur inégalée programmées par le projet de budget 2008, notamment dans l'éducation nationale, sur fond de dynamitage des principes fondateurs de la Fonction publique
- la loi sur la « réforme des universités » qui signe la disparition du modèle universitaire universaliste, ouvert et disciplinaire en ouvrant la voie à une mise en concurrence généralisée et au financement privé.
- la remise en cause des régimes spéciaux comme entrée en matière pour une dégradation des retraites en 2008 pour l'ensemble des salariés

Dans cette situation la FSU a la responsabilité de contribuer à construire les mobilisations sociales indispensables pour s'opposer fermement à cette politique.

Le 18 octobre, initialement journée d'action à la SNCF qui ne se limite pas à la seule question des régimes spéciaux et à laquelle d'autres secteurs ont d'ores et déjà décidé de s'associer peut incontestablement constituer une première étape.

Les fédérations de fonctionnaires doivent se retrouver au plan national le 1er octobre pour en décider.

Semaine bleue pour les retraités

EDUCATION**Lettre ouverte
au Président
de la République**

Monsieur le Président,

Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent !

Vous semblez découvrir ce que nous n'avons cessé de dénoncer : après des années de progrès constants, de hausse du niveau de formation des jeunes, le système éducatif peine encore à remédier à l'échec scolaire de milliers de jeunes en difficulté.

Mais cette crise est d'autant plus urgente à traiter qu'elle s'inscrit dans une société qui voit grandir les inégalités sociales et territoriales. S'il y a des difficultés dans l'Ecole, elles renvoient aussi, tout le monde le sait, à des difficultés vécues au quotidien hors de l'école par des milliers d'enfants et de jeunes. Non, tous les enfants n'ont pas les mêmes chances au départ, tous les jeunes n'ont pas les conditions de vie, de santé, d'équilibre qui leur permettent, sans accompagnement, d'accéder aux apprentissages, de se projeter dans l'avenir.

Aider efficacement les jeunes les plus en difficulté, former les enseignants pour cela, combattre les inégalités sociales et le danger que représenterait l'instauration d'une Ecole à deux vitesses, ouvrir un avenir positif pour tous les jeunes, rien de plus difficile, rien de plus compliqué sans doute, mais rien de plus indispensable pour les jeunes, pour nous, pour l'avenir du pays. C'est pourquoi l'Ecole doit réussir à se transformer.

C'est ce défi là que doit relever le Service Public d'Education, parce qu'il est le seul à pouvoir le faire, pour tous, et pas seulement pour les plus favorisés ou les « méritants ». C'est une question d'avenir, c'est un enjeu de démocratie.

« Egalité des chances » ou « ambition-réussite », ces grands mots, tout comme les polémiques stériles sur les méthodes d'enseignement, ne peuvent tenir lieu de politique de transformation démocratique

Suite page 4

Alors que tout est fait du côté du pouvoir pour séparer les intérêts des retraités de ceux des actifs, la contribution solidaire des retraités aux luttes des actifs s'impose. De même les actifs, futurs retraités, doivent se sentir concernés par les luttes que mènent des retraités sur leurs revendications spécifiques. L'occasion leur en est donnée au cours de *La semaine bleue*, au mois d'octobre : initiée à l'origine par les pouvoirs publics comme une semaine « de solidarité avec les retraités et personnes âgées », cette semaine a été transformée en *semaine d'actions sur les revendications des retraités et personnes âgées (montant des retraites, protection sociale, prise en charge de la dépendance, maisons de retraite, franchise médicale, financement du plan Alzheimer etc. ...)* à l'initiative des organisations syndicales avec leur secteur spécifique de retraités

et de la FGR.

Cette année cette semaine bleue se déroulera du 15 au 21 octobre

L'an dernier, la FSU avait proposé une rencontre aux organisations syndicales au plan départemental. Seule la CGT avait répondu positivement à notre proposition ; après quoi nous avons été appelés par la FGR à une action commune des organisations CGT, CFDT, UNSA, FGR...

Tout en participant à une éventuelle action commune dans laquelle la FGR - dont nous sommes membres - serait impliquée, la section départementale de la FSU et sa section fédérale des retraités ont décidé d'engager leur propre action si persistent les obstacles à la présence de la FSU en tant que telle au côté des autres organisations syndicales.

Edouard Krysztoforski, Pierre Leclerc, Guy Rocques

La FSU a rencontré le nouveau Recteur

Lundi 17 septembre, une délégation FSU - Viviane Gobeaut (SNEP/FSU), M-Françoise Hiroux (SNES/FSU), Philippe Lalouette (SNASUB/FSU), Abderrahmane Ouagga (SNESUP/FSU) et Denis Thomas (SNUIPP/FSU) - a été reçue par le Recteur : la FSU souhaitait aborder la politique ministérielle concernant le service public d'Education afin de connaître la position rectorale sur les annonces budgétaires et les projets de réforme. Mais d'entrée de jeu le Recteur s'est trouvé obligé de revenir sur son interprétation du texte d'abrogation du décret Robien qui consistait à flouer une partie des enseignants du 2nd degré, ceux exerçant en STS : s'il a reconnu son erreur avec honnêteté, le Recteur a fait entendre que la rédaction actuelle d'un « livre vert » sur les services et missions des personnels réglerait ce type de problème... comprenez « privilèges » en sous texte !! La délégation l'a interpellé sur les conséquences du projet budgétaire pour l'Education Nationale dans notre académie, confrontée à des difficultés récurrentes et déjà taxée de 1200 postes depuis 5 ans : pour toute réponse, on nous a servi le rituel couplet sur la

surdotation dont bénéficierait l'académie d'Amiens pour laquelle le ministère aurait dû prélever 500 postes de plus !! « Merci patron ! » Pour le Recteur, le maître mot est « *souplesse* » : *l'assouplissement* de la carte scolaire a l'avantage de satisfaire le maximum de demandes de dérogation qui n'augmentent pas pour autant tout en sauvegardant la mixité sociale ... Concernant l'intégration de l'IUFM à l'université, il a réaffirmé le maintien du calendrier prévu par son prédécesseur, et là *la souplesse* confine à la contradiction quand il prétend à la fois respecter l'autonomie de l'université et les prérogatives de son Président et défendre la « *maîtrisation* » pour les stagiaires, or c'est l'université qui délivre le Master ! Enfin, depuis l'audience de RESF par le Recteur, la FSU a constaté un léger infléchissement - *assouplissement* ?- de sa position sur la protection que l'Institution doit apporter aux élèves « sans papiers » : nous pourrions au moins lui signaler les cas d'élèves en danger d'expulsion... En bref cette audience est bien conforme à ce qu'en attendait la FSU.

M-Françoise Hiroux

Réseau Education Sans Frontières

Fin Août une délégation du RESF Picardie a été reçue en audience par le nouveau Recteur d'Académie ainsi que par l'Inspecteur d'Académie de la Somme. Nous souhaitons aborder avec notre nouveau Recteur la question des enfants de sans papiers scolarisés dans l'académie. Nous avons pu, ensemble, évoquer les questions liées à leur scolarisation (conditions d'études, peur de l'expulsion, refus de remplir le champ nationalité du logiciel base-élèves...). Si un enfant est scolarisé dans votre établissement et que sa famille est sans papier, prenez contact avec la FSU et RESF pour aider à gérer son dossier. Il faut agir sans attendre la situation de crise. En effet, divers discours gouvernementaux nous amènent à une certaine vigilance en tant que citoyens. Quand on sait que des préfets ont pu être « rappelés à l'ordre » parce que les chiffres d'expulsions étaient trop bas dans leur région, ou lorsqu'on apprend que dans le Haut Rhin, un courriel, qualifié de "grosse bourde"

par l'inspection académique (IA) de ce département, a été adressé lundi à quelque 850 directeurs d'écoles élémentaires pour leur demander de recenser les élèves sans-papiers, suscitant un véritable tollé dans le milieu enseignant.

N'oublions pas : la solidarité n'est pas un délit.

• **Réseau Education Sans Frontières (RESF)** : Les réunions RESF ont lieu à Amiens, le mercredi à 17 h 30 dans les locaux de la CGT, à la Bourse du Travail, rue Frédéric Petit. Elles concernent aussi bien les élèves du premier et second degré que les étudiants.

• **Collectif amiénois de soutien aux sans papiers (CASP)** : Les réunions ont lieu à Amiens, le Mardi à 18 h 30 à 20 h 30, salle municipale, rue Maurice Honeste (quartier St Leu). Les permanences juridiques ont lieu à Amiens, le Jeudi de 14h00 à 16h00, salle municipale, rue Maurice Honeste.

Nathalie Drü

Ce que cache la réforme des universités

La loi LRU relative « aux Libertés et Responsabilités des Universités » votée dans l'urgence cet été, sans concertation avec les concernés, est en décalage total avec les aspirations de la communauté universitaire. Elle est mauvaise et dangereuse.

La rentrée universitaire se déroule dans un contexte d'attaques répétées contre le service public et les acquis sociaux : Loi sur le service minimum dans les transports et remise en cause du droit de grève. Suppression de plus de 22000 postes de fonctionnaires. Zéro création de postes dans l'enseignement supérieur...

L'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas épargnés. La loi LRU relative « aux Libertés et Responsabilités des Universités » votée dans l'urgence cet été, sans concertation avec les concernés, est en décalage total avec les aspirations de la communauté universitaire. Elle est mauvaise et dangereuse.

Cette loi a d'abord pour but de placer l'université au service des besoins du marché et d'assujettir la recherche et l'enseignement aux besoins de l'entreprise. Il s'agit de définir les connaissances que doivent acquérir les étudiants à partir des besoins spécifiques des entreprises. Dans ce but, la loi LRU complète les dispositifs de la réforme LMD, puisqu'elle permet aux universités de gérer elles-mêmes non seulement leurs formations, mais aussi toutes leurs ressources, leur patrimoine immobilier et de recourir à des financements privés. La fusion des crédits budgétaires et des ressources propres pourrait faire courir un risque de désengagement de l'Etat et l'abandon de ses responsabilités en matière d'encadrement. Quant au patrimoine, l'Etat pourrait aussi profiter de cette loi pour se débarrasser des bâtiments en mauvais état et laisser les établissements assurer la réfection sans transférer les moyens nécessaires. Les universités peuvent aussi créer des fondations ayant ou non la personnalité morale, il y a là un risque d'inféodation à des intérêts privés.

Cette loi affaiblit la démocratie universitaire en augmentant le pouvoir des présidents d'universités et en n'autorisant aucun contre-pouvoir à celui-ci. Le CA (Conseil d'Administration) est restreint à 20 ou 30 personnes au lieu de 60 : moins de représentants étudiants, moins de personnels Biatos et plus de personnalités extérieures. Un des aspects importants du fonctionnement universitaire est la collégialité. Ce conseil réduit risque de la remettre en cause. Désormais toutes les composantes ne seront pas forcément représentées. Le CA décidera de tout, les autres

conseils seront relégués au rang d'instances consultatives. Le président aura d'importants pouvoirs concernant la gestion et l'administration. La liste est longue, il suffit de lire la loi. Les obligations de service des enseignants-chercheurs seront désormais fixées par le conseil d'administration. Les primes seront distribuées à la discrétion du président. Il faut craindre là, une individualisation de la gestion des carrières et s'inquiéter également de l'attribution de récompenses décidées arbitrairement par le président d'université. La mission d'enseignement pourrait à court terme être négligée au bénéfice de la recherche ou de l'administration.

Cette loi organise la casse de la fonction publique. Le statut des enseignants-chercheurs comme des personnels Biatos est attaqué, avec notamment le droit de veto du président sur les affectations et la possibilité qui lui est donnée de recruter des contractuels à la place de fonctionnaires. Le président peut recruter en CDI des contractuels pour occuper des emplois de catégorie A. Cette disposition ouvre la voie à une défonctionnarisation des emplois de cadres et d'enseignants-chercheurs et revient à refuser certains emplois à des fonctionnaires.

La qualification des enseignants-chercheurs reste du ressort du CNU (Conseil National des Universités), mais pour combien de temps. Par contre le recrutement par les commissions de spécialistes se voit forcé de céder la place à des comités de sélection, créés par le CA et composés pour moitié au moins de membres extérieurs à l'établissement.

En conséquence, les enseignants-chercheurs et l'ensemble des personnels seront fragilisés par une loi qui s'attaque à leurs droits et les met en concurrence. Cette loi n'est qu'un début d'un projet ou d'une vaste opération de modelage de l'Education Nationale : marchandisation et employabilité en faveur du patronat. Ce projet s'attaquera, à terme, directement à notre statut de fonctionnaires. C'est la qualité de notre vie et de notre travail qui en fera les frais.

Abderrahmane Ouaqqa
Snesup UPJV

Amiens le 21 septembre 2007

Motion du CDFD 80

Le Comité Délibératif Fédéral Départemental de la FSU Somme souhaite que les fédérations de la Fonction Publique, en convergence avec les agents de la SNCF, appellent à la grève sur leurs revendications en matière d'emploi, de pouvoir d'achat et de service public, le 18 octobre prochain. En cas de désaccord entre les fédérations de la FP, il souhaite que la FSU appelle à assurer le plus largement possible la participation des personnels à cette journée, comme première étape d'une mobilisation durable.

Amiens le 21/09/07

Fonction publique : dynamitage en vue...

Quelques extraits du discours prononcé par N. Sarkozy le 19 septembre dernier à l'INRA de Nantes. Les « réformes » qui y sont avancées ne sont ni plus ni moins que le dynamitage programmé des principes fondateurs de la Fonction publique :

« Je suis favorable à ce que l'on ouvre à tous les fonctionnaires la possibilité de quitter la fonction publique contre un pécule comme on l'a fait dans le passé dans certains secteurs de l'Etat pour en accélérer la transformation. »

« Dans le même esprit, je suis convaincu que pour certains emplois de la fonction publique il serait souhaitable qu'on laisse le choix aux nouveaux entrants entre le statut de fonctionnaire ou un contrat de droit privé négocié de gré à gré. Cela donnerait de la souplesse et du sang neuf. »

« Au fond pour moi c'est cela sans doute le plus important dans la transformation qu'il nous faut accomplir : sortir d'une approche purement mécanique, juridique, égalitariste, anonyme et remettre de l'humain, de l'individualité, de la différenciation dans la gestion de la fonction publique. »

« C'est dans cet esprit que je veux ouvrir le chantier de l'individualisation des rémunérations pour qu'il soit davantage tenu compte du mérite, de l'implication, de l'expérience, des résultats. Pour que chacun soit incité à faire mieux. Pour que les meilleurs soient incités à rester. »

« Pas de véritable échappatoire au carcan des statuts si le concours continue d'être la seule et unique règle pour la promotion et pas de brassage, pas d'ouverture, pas de diversité non plus si les épreuves restent aussi académiques. »

« C'est pour cela qu'il faut vivifier le dialogue social, qui est trop formel, dispersé en d'innombrables comités, nourri d'une culture de confrontation plus que de réforme. »

« Je suggère que l'on abandonne la composition strictement paritaire des instances de dialogue social, qui a mal vieilli. Que d'heures perdues à tant de formalisme au lieu de discuter vraiment des préoccupations des fonctionnaires ! »

SECU
Oui aux solidarités
Non aux franchises médicales
Samedi 29 septembre 2007 à 15h00
Amiens

devant la Sécurité sociale, rue Gresset, près de la Maison de la Culture.
A l'appel de la CGT, la FSU, Solidaires, l'UNSA, l'UNEF de la Somme
Départ collectif en voitures à 14h place du Théâtre à Abbeville

COMMUNIQUE DE PRESSE FSU

SECU : les principes fondateurs profondément remis en cause

Sans surprise le projet de loi de financement de la sécurité sociale, présenté cette année à Bercy (tout un symbole), reprend les antiennes assénées depuis des mois. Certes le déficit est important, mais les mesures prises depuis la loi Douste-Blazy notamment, ont fait la preuve de leur inefficacité et pourtant le gouvernement décide de poursuivre dans cette voie.

En effet, si des mesures intéressantes sont envisagées, comme la régulation de l'installation des médecins, ou l'expérimentation de paiement forfaitaire des médecins, le gouvernement, au prétexte de la lutte contre la maladie d'Alzheimer impose de nouvelles franchises qui aggravent encore le reste à la charge des patients et pénalise les malades. Aujourd'hui la logique qui semble s'imposer peu à peu est celle de l'autofinancement : les malades paient pour les malades, avec tous les risques de retard d'accès aux soins.

Quelle politique de santé publique est donc menée ! Dans son discours Nicolas Sarkozy avait considéré que pour relever le défi majeur de la dépendance, il fallait faire appel à une complémentaire privée. Tout montre que les principes fondateurs de la Sécurité Sociale sont profondément remis en cause.

Or, d'autres choix sont possibles pour les maintenir : c'est d'abord par une politique dynamique d'emploi et de salaires que se résorbera le déficit de la Sécu ; et des choix de financements solidaires qui taxent les revenus financiers. En ce sens la proposition d'une cotisation sur les stocks options irait dans le bon sens.

Il faut aussi agir sur la politique de santé et l'organisation du système de soins, qu'il faudrait plus préventif, interpellé les politiques environnementales, et mettre au coeur des préoccupations le travail qui « rend malade ».

La FSU considère que la situation mérite des mobilisations importantes qui construisent des alternatives. Elle confirme sa participation aux initiatives du 29 septembre contre les franchises médicales, dans le cadre du collectif national. Elle appelle à participer le 13 octobre à la manifestation de l'Andeva et de la Fnath, pour exiger une autre politique de santé publique, de nouveaux droits pour les salariés en matière de santé au travail et contre une privatisation rampante

Paris le 25 septembre 2007

Suite page 2

de l'Ecole.

Au contraire, supprimer des milliers de postes, réduire l'offre d'enseignement pour tous, libéraliser la carte scolaire pour laisser se développer des ghettos scolaires, jouer la concurrence entre établissements, annoncer un collège éclaté, favoriser l'école privée, c'est menacer gravement le service public. Comment avancer avec une politique guidée par la seule réduction des coûts ?

Tristement historique, la suppression de 11 200 emplois dans l'Education nationale (et peut-être plus dans les années à venir), s'ajoutant aux milliers déjà subies, annonce encore plus de précarité, de difficultés, pour tous, personnels, familles, élèves. C'est inacceptable.

L'école, les enfants et les jeunes méritent mieux.

L'avenir des enfants d'aujourd'hui, leur formation de citoyen et leur insertion professionnelle ne peuvent pas se réduire à un problème de « rentabilité » du système, encore moins s'organiser en sélections successives avant le collège, les lycées ou l'université.

Leur avenir se joue dès la maternelle, il se joue dans des classes moins chargées, il se joue dans un collège pour tous, il se joue dans la mise en oeuvre de pédagogies et d'organisations prenant en compte chacun, permettant l'accès de tous aux savoirs, à la culture. Il se joue certes avec des études dirigées, mais aussi et surtout avec une meilleure cohésion de la communauté édu-

cative, des enseignants formés, des personnels pour accompagner, aider à tous les niveaux enfants et adolescents.

Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre École publique en mettant au coeur la réussite de tous les jeunes. Nous voulons pour cela d'autres choix, un autre budget, une autre politique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de notre haute considération.

Cé, CRAP-Cahiers pédagogiques, FAEN, FCPE, FERC-CGT, FIDL, FSU, GFEN, ICEM-Pédagogie Freinet, Ligue de l'enseignement, SGEN-CFDT, UNEF, UNL, UNSA Education.